

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2010 COMPTE-RENDU</p> |
|--|

Séance du 25 février 2010

L'an deux mil dix, le vingt cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de SERVON-SUR-VILAINE, convoqué le dix-huit février, s'est réuni salle de la Bretonnière, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Joseph JAN, Maire.

Etaient présents : LORAY Anne-Laure, GARDIN Michel, CHRISTINA Georges, ROUSSILLAT Catherine, BOURTHOURAULT Yann, MARTIN Florence, BESNARD Daniel, adjoints.
JOURDREN Alain, ANICET Marie Thérèse, COLLIOT Olivier, BARRE Pascal, TRAVERS Gérard, MOREL Patrice, THOMAS Sonia, ARTUS Clotilde, BOURDON Véronique, MARZIN Sylvie, REINBOLD Christelle, CHESNEAU Véronique, GIRARDET Vincent, PAQUET Alain, BAGOT Christophe.

Absents représentés : BOCHER Hervé (pouvoir à BOURDON Véronique), OLIVIERO Isabelle (pouvoir à MARZIN Sylvie), JANVIER Sophie (pouvoir à REINBOLD Christelle), CHESNEAU Véronique (pouvoir à PAQUET Alain), MOREL Christine (pouvoir à GIRARDET Vincent).

Secrétaire de séance : CHRISTINA Georges

Assistant également à la séance : Anita COULLIER, Directrice Générale des Services.

Procès verbal du Conseil précédent : *Le Procès verbal du Conseil Municipal du 28 janvier est adopté à l'unanimité.*

ORDRE DU JOUR :

Affaires générales,

1 ♦ Jours et horaires du Conseil Municipal

Environnement, Urbanisme, Affaires foncières

2 ♦ Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron : Modification des statuts

3 ♦ Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron : Modification du Bureau Communautaire

Gestion du personnel,

4 ♦ Création d'un poste de rédacteur

5 ♦ Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 26h45

Finances, Budget, Marchés publics

6 ♦ Débat d'Orientation Budgétaire

7 ♦ Subventions aux associations

Affaires générales,

8 ♦ Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35

2010-010 Jours et horaires du Conseil Municipal

Suite à l'arrivée d'une nouvelle commune (Ossé) dans la Communauté de Communes, les jours de Bureau et de Conseil Communautaires passeraient du mercredi au jeudi en raison de l'absence du maire d'Ossé le mercredi.

Le Jeudi étant également jour de Conseil Municipal à Servon, ce changement va poser des problèmes.

Après étude de différentes possibilités, il s'avère que pour des raisons d'organisation de l'administration, il n'est pas possible de changer le jour du Conseil de Servon. Toutefois, monsieur le Maire aura Bureau Communautaire tous les jeudis et revenir à Servon pour 20h sera difficile.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 2 abstentions (V. Girardet, C. Morel) :

- De garder le jeudi comme jour de Conseil Municipal.
- De porter l'heure du Conseil de 20h à 20h30.
- De prévoir des dates de Conseil Municipaux différentes de celles des Conseils Communautaires.

2010-011 Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron : Modification des statuts

En vertu de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci ». Soit, pour la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron, un nombre de 8 au maximum.

Afin de prendre en compte l'ensemble des composants du territoire communautaire, de garantir une représentativité efficace et équilibré de chaque commune et de permettre un fonctionnement intercommunal optimal, il est proposé de porter le nombre des vice-présidents à 6 afin d'associer l'ensemble des maires au Bureau Communautaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 1 abstention (G. Christina) :

- De valider la proposition de porter à 6 le nombre de vice-présidents de la communauté de communes.
- D'autoriser la modification des statuts conformément à cette décision.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document permettant l'application de cette décision.

2010-012 Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron : Modification du Bureau Communautaire

L'article 9 des statuts de la Communauté de Commune prévoit que « le Bureau est constitué de 6 membres représentant chacun une commune de la Communauté de Communes. » Ainsi, actuellement, le Bureau est composé d'1 président et 5 vice-présidents.

Compte tenu de l'adhésion de la commune d'Ossé à la Communauté de Communes du Pays de Châteaugiron au 1^{er} janvier 2010, il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour porter à 7 le nombre de membres du Bureau et à 6, le nombre de vice-présidents.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 1 abstention (G. Christina) :

- De valider cette proposition.

- D'autoriser la modification des statuts pour prendre en compte cette décision.

2010-013 Création d'un poste de rédacteur

Un agent de la collectivité vient de réussir le concours de rédacteur. Cet agent, très professionnel, verra son poste réaménagé pour tenir compte de ce nouveau grade.

Il est donc proposé à l'assemblée de créer un poste de rédacteur à temps plein au 1^{er} avril 2010 afin de pouvoir nommer cet agent sur ce grade.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide par 22 voix pour, 2 voix contre (A. Paquet, V. Chesneau), 3 abstentions (V. Girardet, C. Morel, C. Bagot) :

- De créer un poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} avril 2010

2010-014 Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 26h45

Lors de la réorganisation des services des écoles début 2009, différents postes avaient été modifiés. Un agent dont le temps de travail devait passer de 25h35 à 26h45 avait refusé, elle a donc été payée en heures complémentaires.

Aujourd'hui, l'agent accepte de passer son temps de travail à 26h45, Il convient donc de régulariser la situation en créant un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 26h45.

Dès que l'agent aura été intégré sur ce poste, le poste à 25h35 sera fermé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants :

- De créer au 1^{er} Mars un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à 26h45 par semaine.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Chaque année, le Conseil Municipal doit tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi de février 1992 (Art L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la commune et de sa stratégie financière et fiscale.

Le présent document introductif au débat d'orientation budgétaire (DOB) présentera successivement :

- 1 – Rappels sur la présentation du budget
- 2 – Le contexte budgétaire national
- 3 – Le contexte budgétaire intercommunal
- 4 – L'état de nos dépenses
- 5 – Perspectives budgétaires pour 2010
- 6 – Conclusion – Remarques

1 - RAPPELS SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Le budget communal se décompose en :

1.1. Une section de fonctionnement

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des prêts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, subventions aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, les produits des services (recettes perçues sur les usagers), concessions de cimetières,...) et les « autres produits de gestion courante » (revenus des immeubles, locations...).

Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise dans les dépenses de fonctionnement.

1.2. Une section d'investissement

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes par l'emprunt, des subventions d'équipement, le remboursement de la T.V.A. et par l'autofinancement (ou épargne). L'autofinancement représente l'excédent dégagé en section de fonctionnement :

| |
|--|
| Recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement = capacité d'autofinancement (ou capacité d'épargne) |
|--|

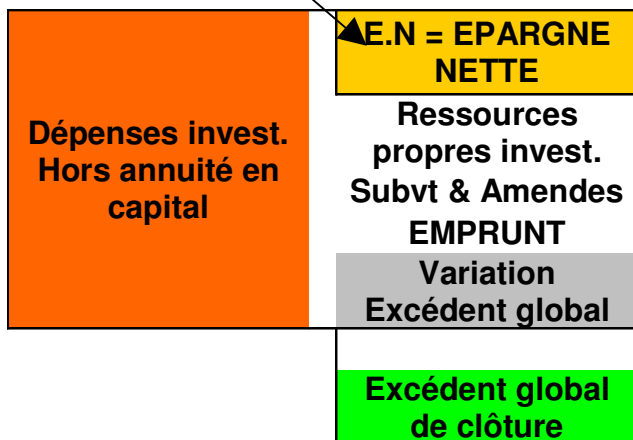
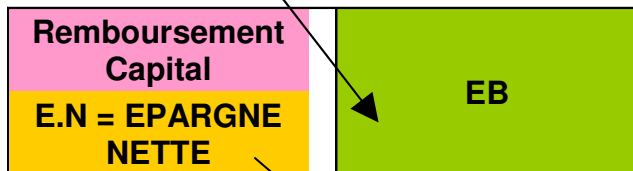
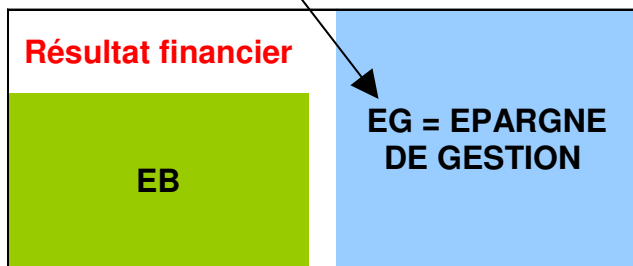
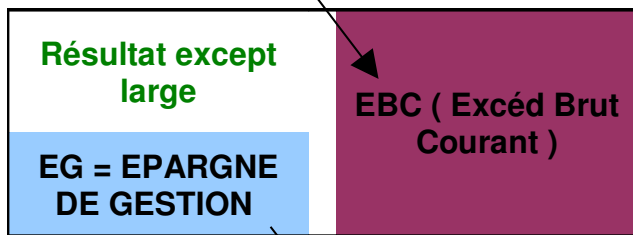
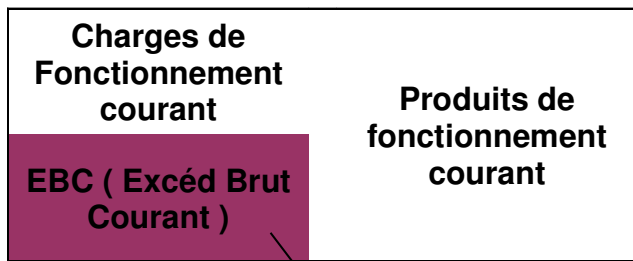
Ainsi, lorsqu'une collectivité locale telle qu'une commune ou une communauté de communes souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement comme, par exemple, un équipement sportif, la réfection de la voirie, l'aménagement d'espaces verts, l'achat de terrains, ou l'acquisition de véhicules...), elle peut les financer :

- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers,
- en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement, ce qui augmentera mécaniquement l'excédent de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement.

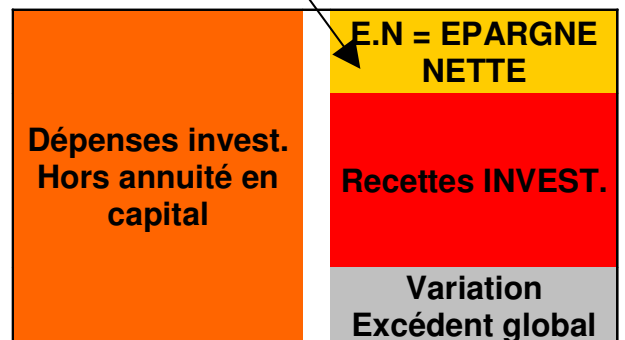
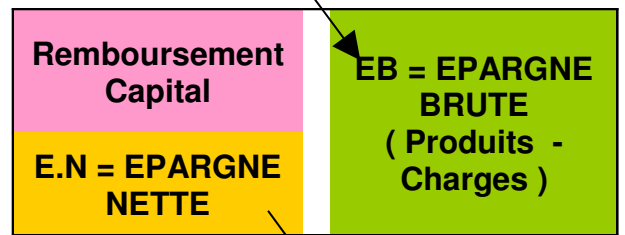
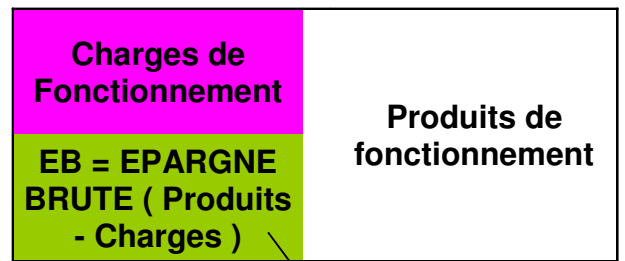
L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement (ou l'épargne) consiste à augmenter les recettes de fonctionnement (augmentation des impôts et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux).

Tout accroissement des dépenses de fonctionnement limite la possibilité d'autofinancer les dépenses d'investissement, qui ne peuvent alors être financées que par des ressources financières externes (prêts bancaires), l'augmentation des impôts, la recherche de subventions, les fonds de concours.

SCHEMA EQUILIBRE GENERAL



EPARGNE BRUTE & NETTE



2 - LE CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL

Le contexte économique national dans lequel les communes vont faire leur budget 2010 se caractérise par :

- des difficultés économiques de l'Etat avec, notamment, une dette publique élevée, une économie en récession, un nombre croissant d'entreprises en difficulté et l'augmentation du chômage.
- la loi de programmation limitant l'évolution des dépenses publiques et la réforme des collectivités territoriales entraînent des dotations et concours de l'Etat aux collectivités locales qui se dégradent.
- le FCTVA figure désormais dans le périmètre de l'enveloppe normée.
- la DGF 2010 (Dotation Globale de Fonctionnement) sera toujours basée sur une population calculée sur la base 2006 inférieure à la population réelle actuelle.

3 - LE CONTEXTE BUDGETAIRE INTERCOMMUNAL

Malgré le contexte, le niveau de reversement aux communes devrait être maintenu pour 2010.

L'entrée officielle de la commune d'Ossé dans la CCPC au 1^{er} janvier 2010 n'a pas bouleversé les grands équilibres de la CCPC et va entraîner rapidement le passage à plus de 20 000 habitants.

Le travail sur le futur projet de territoire sera effectif courant 2010. S'il doit tenir compte de la réforme des collectivités locales, il se doit d'être ambitieux dans l'évolution des compétences pour une plus grande mutualisation des moyens (sources d'économie) et dans la réflexion sur les futurs périmètres de la CCPC.

Orientations budgétaires 2010 de la CCPC :

- Un contexte de changement financier avec la disparition de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités, mais une garantie de ressources par l'Etat pour 2010.
- Une loi de finances qui contraint l'évolution de la DGF à 0,6 %, bien en dessous de l'inflation (1,2%) ;
- Des projets 2005 qui aboutissent et un budget fonctionnement qui montent en charges sensiblement (communauté de services après la mise en place d'équipements : centre aquatique, pôle tennis, maison des familles) ;
- Une suppression des aides aux collectivités annoncée par le Conseil Général 35 ;
- Les conséquences négatives sur les fonds de concours

La Communauté s'efforce de maintenir le niveau des reversements aux communes en 2010 pour ne pas pénaliser l'investissement public.

4 - L'ETAT DE NOS DEPENSES

4.1. Budget Investissement :

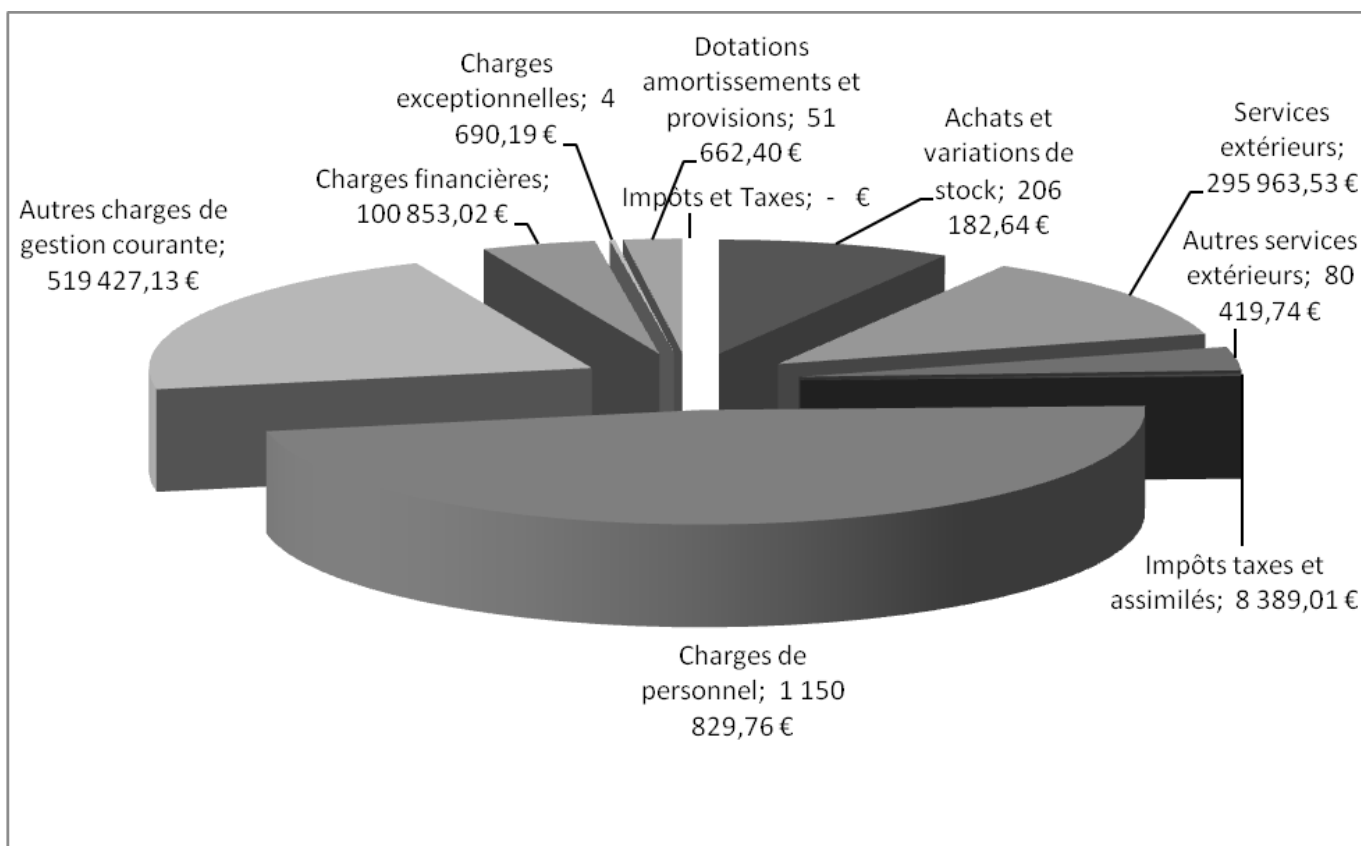
4.1.1 - Dépenses d'investissement

| Libellé | Réalisé 2008 | Réalisé 2009 | % | Evol. En % |
|---|---------------------|---------------------|----------------|------------|
| 10 Dotations, Fonds divers et Réserves | | | 0,00% | |
| 16 Emprunts et Dettes assimilées | 187 192,99 € | 212 208,13 € | 27,66% | +13,36 |
| 19 Différences sur réalisations d'immobilisations | | | 0,00% | |
| 20 Immobilisations Incorporelles | 14 394,88 € | 11 084,36 € | 1,44% | -23,00 |
| 21 Immobilisations Corporelles | 72 574,34 € | 53 209,03 € | 6,94% | -26,68 |
| 23 Immobilisations en cours | 88 041,46 € | 490 655,88 € | 63,96% | +457,30 |
| 48 Subventions pour Equipements de Tiers | | | 0,00% | |
| OO1 Solde d'Investissement Reporté | | | 0,00% | |
| TOTAL | 362 203,67 € | 767 157,40 € | 100,00% | |

4.2. Budget Fonctionnement

4.2.1 - Dépenses de fonctionnement

| Libellé | Réalisé 2008 | Réalisé 2009 | % | Evol. en % |
|---|-----------------------|-----------------------|----------------|------------|
| 60 Achats et variations de stock | 225 594,93 € | 206 182,64 € | 8,53% | -8,60 |
| 61 Services extérieurs | 194 175,10 € | 295 963,53 € | 12,24% | +52,42 |
| 62 Autres services extérieurs | 74 077,43 € | 80 419,74 € | 3,33% | +8,56 |
| 63 Impôts taxes et assimilés | 6 888,84 € | 8 389,01 € | 0,35% | +21,78 |
| O12 Charges de personnel | 1 013 386,75 € | 1 150 829,76 € | 47,59% | +13,56 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 394 443,09 € | 519 427,13 € | 21,48% | +31,69 |
| 66 Charges financières | 112 369,68 € | 100 853,02 € | 4,17% | -10,25 |
| 67 Charges exceptionnelles | 1 766,81 € | 4 690,19 € | 0,19% | +165,46 |
| 68 Dotations amortissements et provisions | 61 347,61 € | 51 662,40 € | 2,14% | -15,79 |
| 73 Impôts et Taxes | 395,00 € | € | 0,00% | -100,00 |
| TOTAL | 2 084 445,24 € | 2 418 417,42 € | 100,00% | |



Les grandes variations des postes 63-64 et 65 sont explicables par des éléments techniques de fonctionnement ne reflétant pas une dérive.

- **poste 61** « services extérieurs » les travaux de voirie et sur bâtiment programmés en 2008 et budgétés en 2008 ont été réalisés en 2009.

- **poste 64** de longs arrêts de travail liés à des accidents ou maternité avec maintien du salaire ont nécessité des remplacements doublant ainsi la charge personnel pour les postes concernés.

Les remboursements par les assurances sont enregistrés au poste atténuation de charges.

- **poste 65** autres charges de gestion courante. La mise à disposition du personnel municipal aux associations a été valorisé pour 97 K€. Cette ligne budgétaire est compensée par un produit du même montant.

4.2.2 - Recettes de fonctionnement

La prudence est de rigueur pour les rubriques évoquées :

Chapitre 70 : produits des services

Les recettes de ce chapitre sont aléatoires, elles dépendent des fréquentations.

Chapitre 73 : impôts et taxes

Nos principales ressources avec le produit de la fiscalité directe (TH, TFB et TFNB) sont passées de 1 011 653€ en 2008 à 1 240 368€ en 2009.

La taxe additionnelle aux droits de mutation a baissé de 12 174€.

Chapitre 74 : dotations et participations

Ce poste est très hypothétique compte tenu des conséquences des réformes territoriales.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

L'inscription des recettes de ce chapitre sera faite avec prudence car elles dépendent des demandes et des disponibilités des salles.

5- LES PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES POUR 2010

Le débat vise à déterminer nos capacités d'investissement pour 2010 en fixant les priorités :

- **au niveau de l'endettement,**
- **de la capacité d'autofinancement,**
- **de la fiscalité**
- **tout en tenant compte de l'évolution de la population liée à l'urbanisation.**

Evolution de la population :

Cette notion de population pose problème et est lourde de conséquences.

En 2008, la population totale retenue liée au recensement complémentaire de 2005 confirmé en 2007 était de 3 719 habitants.

Pour 2010, l'INSEE retient la population totale estimée de 3 473 habitants.

C'est cette population qui sera retenue pour l'attribution des différentes dotations (DGF...) et les différents calculs (endettement par habitant...) alors que les charges de fonctionnement seront bien liées au nombre réel de servonnais.

5.1 - Dépenses d'investissement

Investissements en cours ou en étude à réaliser sur plusieurs années.

Principaux projets importants :

| | |
|---|-------------|
| - mairie et place | 2 571 000 € |
| - centre bourg | 1 090 000 € |
| - liaison douce | 325 000 € |
| - garderie, CLSH | 700 000 € |
| - Goronnière avec raccordement carrefour RD 101 | 629 000 € |
| - aire multisports | 150 000 € |
| - réfection voirie (Laënnec...) | 600 000 € |
| - parking Vignourie | 165 000 € |
| - structure intergénérationnelle | 1 200 000 € |
| - ... | |
| - ... | |

5.2 - Orientations 2010

Nous proposons l'élaboration d'un budget prudent dans l'estimation des recettes et rigoureux dans l'exécution de ses dépenses, tout en étant réaliste dans leurs prévisions pour éviter des illusions.

Il est important de rappeler que l'annuité de la dette antérieure : capital + intérêts restera élevée pendant la période 2009-2014 : 291.000€ en 2009 – 244.000€ en 2014.

Les recours à l'emprunt seront optimisés en fonction de l'avancement des travaux.

Un soin particulier sera apporté pour faire évoluer ou entretenir les équipements communaux (Salles...).

La maîtrise pour 2010 des dépenses de fonctionnement doit nous permettre de dégager un certain autofinancement pour les projets d'investissement.

6 – CONCLUSION

L'analyse des finances communales, confrontée aux nécessités d'investissement et au respect de notre engagement sur l'action sociale, va nous contraindre à donner des priorités et des programmations pour les investissements.

Le fonctionnement devra être managé avec rigueur. Le recours à l'emprunt imputé à chaque investissement sera réalisé en respectant 2 principes :

- Ne pas les minorer pour ne pas grever nos marges de manœuvre sur les investissements suivants.
- Tenir compte de l'utilisation dans le temps pour l'établissement de la durée de l'emprunt.

L'analyse des conséquences financières nous permettra alors de cadrer raisonnablement l'évolution de la fiscalité.

Remarque :

Conformément à la Loi 92-125 du 6 février 1992, le débat d'orientation budgétaire est ouvert (Art. L2312-1 du CGCT). Ce débat au sein de notre Conseil Municipal sur les grandes orientations du projet de budget 2010 ne présente aucun caractère décisionnel et, de ce fait, n'est pas sanctionné par un vote.

2010-015 Subventions aux associations

La commission finances s'est réunie et propose à l'assemblée d'arrêter les subventions aux associations dont les dossiers étaient complets conformément au tableau ci-dessous.

Si certaines subventions ne sont pas encore arrêtées, elles seront étudiées lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants, 5 abstentions (V. Girardet, A. Paquet, C. Morel, C. Bagot, V. Chesneau) :

- D'attribuer les subventions aux associations telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération.

2010-016 Désignation d'un délégué au Syndicat Départemental d'Energie 35

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 est créé par arrêté préfectoral au 1^{er} mars 2010.

Ce syndicat est administré par un comité composé de délégués.

La représentation des communes se fait par élection de délégués communaux au sein de collèges qui éliront ensuite les membres du comité syndical.

Jusqu'alors deux conseillers siégeaient au syndicat primaire : M. Pascal BARRE et M. Hervé BOCHER (titulaires), M. Gérard TRAVERS étant suppléant.

Aujourd'hui, un seul délégué doit être élu pour représenter la commune.

Se porte candidat pour être délégué communal : Pascal BARRE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Décide à l'unanimité des votants :

- D'élire Pascal BARRE comme délégué communal au SDE 35.

La séance est levée à 22h05

ANNEXE

SUBVENTIONS ACCORDEES 2010

| | |
|--|--------------------|
| Documentation - Matériel - Sorties école publique | 5 127,40 € |
| Documentation - Matériel - Sorties - Garderie - école privée | 5 158,30 € |
| Garderie école publique - Caisse des Ecoles | 1 975,75 € |
| Chocolats Noël école publique | 78,90 € |
| Chocolats Noël école privée | 71,40 € |
| Maison familiale de MONTAUBAN | 20,60 € |
| Famille Rurale | 8 000,00 € |
| Club des retraités | 723,75 € |
| Comité des fêtes | 6 700,00 € |
| C Fée par moi | 216,40 € |
| ARTCOM | 500,00 € |
| ARTCOM si manifestation particulière | 500,00 € |
| Amicale des donneurs de sang Noyal Brécé Servon | 250,00 € |
| Anciens combattants | 333,20 € |
| Maison familiale horticole St Grégoire | 41,20 € |
| MJC subvention exceptionnelle Vagabondage | 4 000,00 € |
| CS football | 2 300,00 € |
| CS basket | 1 113,15 € |
| CS basket Contrat Objectif | 1 600,00 € |
| CS basket « fête ses 40 ans » | 500,00 € |
| CS volley | 191,30 € |
| Club de pétanque/palets | 136,10 € |
| Gymnastique Volontaire | 247,65 € |
| Hata Yoga - Acigné et Servon | 250,00 € |
| USEP - Sport Ecole publique | 305,00 € |
| Aurore servonnaise - Sport Ecole Privée | 305,00 € |
| DOJO SERVONNAIS | 1 197,60 € |
| DOJO SERVONNAIS Contrat Objectif | 800,00 € |
| Dolce Vita | 85,00 € |
| Yawara Jitsu | 85,00 € |
| ACHV | 200,60 € |
| Ateliers d'art | 200,00 € |
| Jours Heureux | 200,00 € |
| TOTAL | 43 413,30 € |